

Conférence de presse

3 mars 2008

Extraits des réponses aux questions à B. THIBAUT,  
Secrétaire général de la CGT

---

Nous nous sommes exprimés vendredi sur la situation à l'UIMM. Nous l'avons déjà fait lorsque toutes ces séquences étaient apparues, d'autant plus que nous, les organisations syndicales, avons été régulièrement et en permanence soupçonnées d'être les bénéficiaires d'une caisse noire dont je rappelle qu'elle représente sans doute plusieurs centaines de millions d'euros sur plusieurs années. Ce sont sans doute des moyens qui ont été prélevés dans les ressources des entreprises de la branche de la métallurgie sans que, naturellement, personne dans ces entreprises n'ait eu connaissance de ce système opaque. Certains considèrent qu'elle pouvait être destinée à le dialogue social alors qu'elle sert plutôt à contrarier notamment des décisions d'arrêts de travail, de grèves dans les entreprises, voire aussi à installer des organisations syndicales pouvant perturber le travail des organisations syndicales en place, notamment dans cette branche-là et dans bien des situations.

Vous savez que dans ces cas-là, c'était à la CGT que l'on pensait et c'était à la CGT que l'on voulait s'opposer.

Nous nous sommes exprimés de nouveau vendredi devant le scandale que représente l'accord assumé collectivement par l'UIMM d'une prime de départ assez pharaonique de MONSIEUR GAUTIER-SAVAGNAC.

Si tous les salariés qui cessent leur activité professionnelle avaient des indemnités à concurrence de ce que M. GAUTIER-SAVAGNAC est susceptible d'encaisser, vous avouerez qu'il y aurait sans doute moins de scandale.

Pour illustrer d'ailleurs ce propos, vous avez remarqué que MONSIEUR GAUTIER-SAVAGNAC, apparemment, a une rémunération de l'ordre de 20 000 euros par mois, c'est-à-dire à peu près l'équivalent de la rémunération du Chef de l'Etat. Cette dernière a d'ailleurs fait beaucoup jaser et a donné lieu à beaucoup de commentaires il y a quelques semaines.

Si l'UIMM s'en était tenue à la clause prévue dans l'accord interprofessionnel sur le marché du travail qui prévoit ce que doit représenter la clause financière concernant la rupture conventionnelle du contrat de travail, soit l'équivalent de 0,5 mois de salaire par année d'ancienneté, Monsieur GAUTIER-SAVAGNAC aurait peut-être

pu prétendre au maximum à 120 000 euros au plus fort d'une grande générosité de l'organisation en question.

Donc, la partie patronale n'applique pas les principes qu'elle propose pour toutes les ruptures conventionnelles, et je passe sur l'appréciation que nous avons sur ce dispositif.

D'après les déclarations de l'UIMM, cette prime de départ est complètement assumée collectivement. Nous ne sommes pas là confrontés à des attitudes individuelles de dirigeants indécents mais bien à un système opaque mis en œuvre et assumé collectivement depuis de nombreuses années.

A ce titre-là, j'aimerais bien que les dénonciations des responsables politiques en place, notamment au niveau du gouvernement, soient beaucoup plus virulentes qu'elles ne le sont aujourd'hui. On n'est pas que sur un problème de transparence, on est sur un système antisyndical entravant l'action syndicale depuis des années.

Pour revenir au fond, je voudrais vous rappeler que la CGT est à l'origine de l'ouverture des négociations sur les règles applicables en matière de négociation collective, de représentativité syndicale et de financement, droits et moyens syndicaux avons-nous dit.

Lors de la Conférence sociale avec le patronat, c'est la CGT qui était parvenue à mettre cette négociation à l'ordre du jour avec la réforme des marchés du travail. Dès le début de ces discussions, nous avons estimé que toutes les questions devaient être abordées d'un double point de vue, des organisations syndicales de salariés, d'une part, et des organisations patronales, d'autre part.

Je veux parler de la représentativité, des règles sur les mécanismes de financement.

La partie patronale nous l'a toujours refusé. Tous les documents que nous avons remis, notamment les notes de problématiques rédigées par notre délégation sur le financement montrent que la CGT a fait des propositions aussi bien pour les organisations de salariés que pour les organisations patronales.

Jusqu'à présent, les organisations patronales ont refusé d'inscrire à l'ordre du jour de ces négociations tout débat sur la représentativité et le financement des organisations patronales.

Une première conséquence, peut-être, des événements de ces derniers jours, c'est qu'à la prochaine séance de négociation, jeudi 6 mars, les organisations de salariés seront en droit, avec beaucoup plus de vigueur, d'exiger que ces points figurent en bonne et due forme à l'ordre du jour des négociations.

Le MEDEF, par l'attitude qu'il aura à la table des négociations le 6 mars nous permettra d'apprécier jusqu'où l'organisation patronale est disposée à aller pour faire en sorte que les affaires actuelles n'aient plus cours. On ne pourra pas d'un côté nous dire être lancés dans une opération « mains propres » si, dans la négociation officielle, le patronat continue de refuser l'examen de dispositifs permettant aux uns et aux autres d'instaurer une véritable démocratie sociale comme nous le souhaitons.

Qu'est-ce que vous allez demander concrètement ?

Que la position patronale évolue. Le MEDEF, la CGPME, l'UPA (moins l'UPA parce qu'elle a souhaité que cette question soit à l'ordre du jour), ont toujours refusé de discuter du financement et de la représentativité du collège patronal alors que pour nous, c'est naturellement un sujet. Donc, j'espère, au vu de ces derniers événements, que le MEDEF va changer d'attitude et accepter de reconnaître enfin, même si c'est contraint et forcé par les événements, que c'est un sujet qui va valoir une négociation avec les organisations de salariés.

Deux autres commentaires sur ce qui est intervenu ces dernières semaines :

- nous avons été surpris de découvrir que Monsieur DE CALAN avait été de nouveau désigné pour représenter le MEDEF à la Caisse de l'AGIRC. Il faut rappeler que la CGT a été la seule organisation à voter contre sa nomination à la présidence.

- s'agissant de la mise en place de la présidence à l'UNEDIC, Monsieur DE VIRVILLE en l'occurrence, la CGT là-aussi, dans cette instance, a été la seule malheureusement à voter contre cette nomination.

Vous parlez du patronat de façon un peu unanime mais on a vu la montée au créneau de Laurence PARISOT. Etes-vous un peu optimiste sur cette possibilité de transparence, en tous cas de mettre à l'ordre du jour ces questions ?

Je pense que Madame PARISOT a pris conscience, et elle l'a dit elle-même, que ce qui se passait était tout à fait dévastateur pour l'organisation en question, voire même pour elle en tant que première responsable du MEDEF. Elle n'avait donc guère le choix de réagir comme elle a réagi, après que les informations aient circulé par presse interposée.

Vous avez été étonné de sa réaction ?

Je me réfère d'abord à ce qu'elle dit, à ce qu'elle exprime. Je pense qu'elle n'avait guère le choix de dire autre chose que ce qu'elle a dit. Maintenant, je reviens aux discussions officielles entre syndicats de salariés et organisations patronales. Jusqu'à présent, il nous a été dit que la représentativité et le financement de la partie patronale n'étaient pas un sujet. Et bien j'espère que lors de la séance de négociation de jeudi, puisqu'il s'agira d'un mandat des négociateurs au nom du MEDEF, nous serons susceptibles, peut-être, d'entrer dans une ère nouvelle.

Si ça n'est pas le cas, on aura du mal à ne pas prendre ces événements comme des règlements de comptes, au sens propre comme au sens figuré. Mais ce n'est pas cela que nous attendons.

Cette affaire ne fragilise-t-elle pas les institutions paritaires ?

Les institutions paritaires sont un peu chancelantes pour autre chose que simplement la nomination de tel ou tel responsable. Justement, dans les propositions que nous formulons, une fois de nouvelles règles de représentativité établies, aussi bien dans le collège salariés que dans le collège patronal, il faudrait en tenir compte dans la composition des organismes paritaires, voire pour assurer la représentativité de chacune des organisations dans un certain nombre d'institutions, par exemple, le Conseil économique et social.

Il va falloir avoir un mécanisme qui fait que, par exemple à la proportionnelle, on ait une représentation en fonction de la représentativité de chacun dans un certain nombre d'institutions.

Les institutions paritaires sont plus fragiles du fait de cette absence de représentativité réelle que du fait de telle ou telle désignation même si, la partie patronale avait sans doute les moyens de désigner ces dernières semaines d'autres représentants que ceux qui ont de nouveau été présentés.

Vous voulez aborder dans la négociation la question du financement et de la représentativité des organisations patronales. Vous avez appelé à ce que les organisations syndicales fassent la même demande ensemble. Vous croyez vraiment que c'est réaliste ? Vous croyez vraiment que jeudi prochain, tout le monde va arriver avec la même exigence ?

On verra bien mais pour ce qui nous concerne, il faut être cohérent. On ne peut pas à la fois dire et dénoncer un certain nombre de scandales qui, par ricochet, sont susceptibles de toucher à la réputation des organisations syndicales de salariés et ne rien faire pour changer. Le patronat est sur cette ligne de défense assez commode. Si 1,5 millions d'euros, c'est le prix à payer pour assurer la

sécurité des syndicats de salariés, parce que ce sont eux qui auraient touché la manne patronale, vous avouerez que c'est un silence chèrement payé. Ce serait assez facile de se libérer de ce poids-là, tout simplement en faisant en sorte que les responsables patronaux en question donnent des preuves de ce qu'ils énoncent.

Je crois qu'en temps qu'organisation de salariés, on ne peut pas être sous le coup de cette pression sans preuves, sans à notre tour réagir et être exigeant. Effectivement, nous avons remarqué que dans la négociation, nous nous sentions un peu seuls à considérer que la représentativité patronale et le financement des organisations patronales devaient aussi être à l'ordre du jour des discussions. Peut-être qu'au vu de ces événements, les prises de conscience syndicales seront un peu plus larges. J'ai cru comprendre que sur ce plan, le secrétaire général de la CFDT avait déjà dit quelque chose d'un peu nouveau durant le week-end.

La crédibilité de l'organisation centrale du MEDEF, le MEDEF, s'appréciera sur la tournure que prendront les futures discussions dans cette négociation.

On l'avait dit dès l'ouverture des négociations : la crédibilité de la négociation passe par l'aptitude des uns et des autres à accepter d'examiner tous les sujets. Et depuis, on laisse entendre qu'il n'y aurait des problèmes que du côté des syndicats de salariés. C'est un peu fort de café. Là, on voit non seulement que ça n'est pas le cas mais que pour le MEDEF lui-même, il y a intérêt à avancer positivement dans cette négociation.

Si on n'y parvient pas ou si le MEDEF s'y refuse, il sera quand même très difficile pour les responsables politiques de notre pays, quels qu'ils soient, de laisser les choses en l'état. Ou alors, cela veut dire qu'à ce niveau-là aussi, on se place dans une certaine duplicité pour ne pas dire complicité.☎